



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

| | | |
|------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Monsieur Philippe LEMANCEAU | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| Madame Nathalie KOENDERS | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Jean DUBUET |
| Monsieur Rémi DETANG | Madame Christine MARTIN | Monsieur Patrick CHAPUIS |
| Monsieur Jean-François DODET | Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Madame Françoise TENENBAUM | Monsieur Nicolas BOURNY | Monsieur Didier RELOT |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Monsieur Patrick BAUDEMONT |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Monsieur Laurent GOBET | Madame Monique BAYARD |
| Madame Danielle JUBAN | Madame Karine HUON-SAVINA | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | Monsieur Nicolas SCHOUTITH | |
| Madame Claire TOMASELLI | | |

Membres absents :

| | |
|--------------------------------|---|
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY |
| Madame Océane GODARD | Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN |
| Monsieur Guillaume RUET | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET |
| Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET |
| Monsieur Gérard HERRMANN | Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS |
| | Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG |
| | Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI |
| | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI |
| | Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA |
| | Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH |
| | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD |

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - Habellis Acquisition-amélioration de 7 logements (3 PLAi, 4 PLUS) situés 20 Rue Colonel de Grancey à Dijon

Au titre de sa délégation 2022 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par décision en date du 15 décembre, a financé Habellis pour l'acquisition-amélioration de 7 logement (3 PLAi, 4 PLUS) situés 20 Rue Colonel de Grancey à Dijon.

L'opérateur a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations les emprunts, d'un montant total de 306 746, 00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLAi foncier, d'un montant de 109 420, 00 € sur 80 ans,
- un prêt PLUS, d'un montant de 17 165, 00 € sur 40 ans,
- un prêt PLUS foncier d'un montant de 180 161, 00 € sur 80 ans.

Habellis sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100% du montant de ces prêts, qui représentent 27,37 % du coût prévisionnel d'opération (1 120 421,94 € TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L.5111-4, L.2252-1, L.2252-2, et L.5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le Contrat de prêt n°157243 en annexe signé entre Habellis et la Caisse des dépôts et consignations,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** à Habellis, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 306 746, 00 €, souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'acquisition-amélioration de 7 logements (3 PLAi, 4 PLUS) situés 20 Rue Colonel de Grancey à Dijon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°157243 constitué de 3 Lignes. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 306 746, 00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre Habellis et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN POUR : 38

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

